



Refus de crédit immobilier et achat antérieur

Par **Carlo**, le **12/04/2012** à **22:05**

Bonjour,

nous souhaitons acquérir un terrain pour construire une maison.

Promesse de vente signée.

Alors que notre directeur d'agence bancaire ne se faisait aucun souci quand à l'obtention de notre crédit immobilier : consternation. Celui-ci a été refusé par la commission régionale par manque d'apport et endettement trop élevé alors que le reste à vivre est de haut niveau.

Le problème, outre la perte du projet immobilier, est que nous avons déjà conclu l'achat séparé de mes menuiseries (12000 euros) avec remise d'un chèque d'acompte de 4000 euros.

Bien évidemment, nous n'aurions jamais contracté si nous n'avions pas eu de certitude du banquier concernant l'obtention de ce crédit.

Y a t il moyen de se retourner et surtout de ne pas avoir à payer les menuiseries qui sont déjà sorties d'usine ? Car cela fait une double condamnation en ayant 12000 euros à payer pour des menuiseries qui ne seront jamais posées et qui nous mettront la corde au cou.

Merci de votre réponse.